

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

**Catherine De BENEDICTIS**  
**Géraldine COEFFARD**  
**Stéphane MAUREL**

Huissiers de Justice Associés  
AIX-EN-PROVENCE



# *Procès-Verbal de Constat*

«Le Mansard» Entrée C  
1, Place Martin Luther-King  
13090 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. 04 42 52 54 00 - Fax 04 42 52 54 01  
mathieu.huissiers@wanadoo.fr  
www.huissier-aix.com

**Société Civile Professionnelle**  
**Michel MATHIEU**  
**Catherine De BENEDECTIS**  
**Géraldine COEFFARD**  
**Stéphane MAUREL**  
**HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES**  
Le Mansard entrée C - Avenue du 08 Mai 1945  
01, Place Martin Luther-King  
13090 Aix-en-Provence  
Ligne directe Service Constat : 04.42.52.54.06  
Fax : 04.42.52.54.01  
[mathieu.huissiers@wanadoo.fr](mailto:mathieu.huissiers@wanadoo.fr)

Référence : 16-17-07-11443 / 418053

## PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE *Vendredi Vingt-Huit***  
***JUILLET* à Quatorze Heures**

**A LA REQUETE DE :**

**MAIRIE D'AIX-EN-PROVENCE - Direction de la Culture - sise Hôtel de Ville —**  
13616 AIX-EN-PROVENCE Cedex 01, représentée par Madame le Maire d'Aix-  
en-Provence

**ET REQUIS PAR :**

**Monsieur GAYDON Jean-Sébastien — Direction de la Culture, 8/10 rue des**  
Allumettes 13100 AIX EN PROVENCE

**LEQUEL NOUS EXPOSE :**

Que la Direction de la Culture d'Aix-en-Provence organise un grand Jeu  
Concours gratuit et sans obligation d'achat dénommé «**Mômaix 2017**» pour la  
période du 10 Septembre 2017 au 02 Novembre 2017.

IL nous requiert en conséquence afin de recevoir en nos Minutes, ledit règlement  
de ce Jeu-Concours gratuit et sans obligation d'achat.

## **DEFERANT A CETTE REQUISITION,**

***Nous, Société Civile Professionnelle Michel MATHIEU - Catherine DE BENEDICTIS - Géraldine COEFFARD & Stéphane MAUREL, Huisriers de Justice Associés à la Résidence d'Aix-en-Provence, y Domiciliée : Le Mansard entrée C - 01, Place Martin Luther-King - 13090 Aix-en-Provence***

Déclarons recevoir de notre requérante ce jour, le **Vendredi 28 JUILLET 2017 à 14 Heures 00**, en nos Minutes, la pièce suivante :

### **Règlement général Jeu concours «Mômoix 2017»**

Il s'agit d'un Jeu-Concours gratuit sans obligation d'achat ouvert à toutes personnes physiques majeures ou mineures, la participation étant limitée à un bulletin par personne.

Le règlement comporte douze articles, sur cinq pages recto.

Le jeu consiste pour le joueur à déposer ses coordonnées dans une urne située dans un lieu partenaire, afin de participer à un tirage au sort attribuant les lots mis en jeu.

Ce règlement comporte en son article 4 un inventaire bien lisible des lots (place d'accès à des lieux culturels) mis en jeu précisant, pour chacun d'eux, leur nature, leur nombre exact et leur valeur commerciale.

Les gains sont un « pass » à trois places « adultes » et une place « enfant », soit moins de 12 ans. Les places ne pourront donc être données aux joueurs désignés que s'il y a la présence d'un enfant.

Le règlement mentionne en son article 10 qu'il pourra être adressé à titre gratuit (frais d'affranchissement de la demande remboursés au tarif lent en vigueur), à toute personne qui en fait la demande.

Nous avons joint ledit Règlement à notre Procès-Verbal de Constat.

*Plus rien n'étant à constater, nous nous sommes retirés et nous avons rédigé et dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir à notre requérant ce que de droit.*

**Signé Maître Stéphane MAUREL**



# Règlement général

## Jeu concours Mômaix 2017



### Article 1 :

La Ville d'Aix-en-Provence – Direction de la Culture située : Hôtel de Ville 13616 Aix-en-Provence cedex 1 - organise dans le cadre de l'opération Mômaix un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du 10 septembre au 2 novembre 2017.

### Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure (étant précisé que pour les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier l'autorité parentale). La participation est limitée à un bulletin par personne (même nom, même prénom et adresse). Les bulletins de participation ne seront pas pris en compte s'ils sont modifiés, déchirés, raturés, illisibles, incomplets, contrefaits ou altérés de quelque façon que ce soit ou s'ils ont été obtenus autrement que conformément au présent règlement.

Toute tentative de fraude de la part d'un participant entraîne la nullité de son bulletin s'il était tiré au sort.

Il ne peut y avoir qu'un seul foyer (même nom et même adresse).

Dans le cas où le bulletin serait considéré comme nul, il sera immédiatement procédé à un autre tirage au sort et ainsi jusqu'à la désignation du bulletin gagnant.

### Article 3 :

Le jeu est destiné à favoriser l'accès aux lieux culturels pour un public familial. Ainsi les gains correspondront à trois places "adultes" et une place "enfant", soit moins de 12 ans. Les places ne pourront donc être données aux joueurs désignés que s'il y a la présence d'un enfant.

### Article 4 :

Les lots proposés sont les suivants :

Quatre places par pass répartis de la manière suivante : une place "enfant" et trois places "adulte" pour chacun des spectacles proposés dans le cadre de la manifestation à savoir :

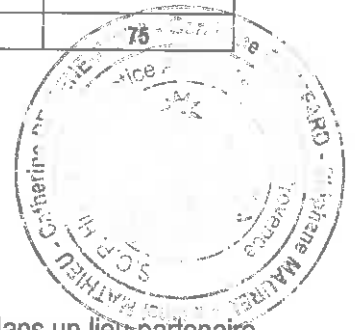
Spectacle	Date	Lieu	Total par Pass	Nombre de Pass acheté
La petite marchande d'allumettes	18-oct	Théâtre des Ateliers	30,00 €	1
La petite marchande d'allumettes	24-oct	Théâtre des Ateliers	30,00 €	1
20000 lieues sous les mers	24-oct	Théâtre du Jeu de Paume	60,00 €	2
La petite marchande d'allumettes	25-oct	Théâtre des Ateliers	30,00 €	1
20000 lieues sous les mers	25-oct	Théâtre du Jeu de Paume	60,00 €	2
Mimi au pays de l'ampoulélé	24-oct	Le Petit Duc	36,00 €	1
Mimi au pays de l'ampoulélé	24-oct	Le Petit Duc	36,00 €	1
Mimi au pays de l'ampoulélé	25-oct	Le Petit Duc	36,00 €	1
Mimi au pays de l'ampoulélé	25-oct	Le Petit Duc	36,00 €	1
Mimi au pays de l'ampoulélé	26-oct	Le Petit Duc	36,00 €	1
Mimi au pays de l'ampoulélé	26-oct	Le Petit Duc	36,00 €	1
La petite marchande d'allumettes	26-oct	Théâtre des Ateliers	30,00 €	1



Mimi au pays de l'ampoulé	27-oct	Le Petit Duc	36,00 €	1
Mimi au pays de l'ampoulé	27-oct	Le Petit Duc	36,00 €	1
Ombul	27-oct	Théâtre Antoine Vitez	24,00 €	1
Ombul	27-oct	Théâtre Antoine Vitez	24,00 €	1
Ombul	27-oct	Théâtre Antoine Vitez	24,00 €	1
Mimi au pays de l'ampoulé	28-oct	Le Petit Duc	36,00 €	1
Mimi au pays de l'ampoulé	28-oct	Le Petit Duc	36,00 €	1
Babar for ever	28-oct	Grand Théâtre de Provence	80,00 €	1
Babar for ever	28-oct	Grand Théâtre de Provence	60,00 €	2
Rock'n chair	04-nov	Théâtre du Jeu de Paume	60,00 €	1
Rock'n chair	04-nov	Théâtre du Jeu de Paume	60,00 €	1
Rock'n chair	04-nov	Théâtre du Jeu de Paume	60,00 €	2
Dancing grandmothers	08-nov	Grand Théâtre de Provence	84,00 €	1
Dancing grandmothers	08-nov	Grand Théâtre de Provence	84,00 €	2
Dancing grandmothers	09-nov	Grand Théâtre de Provence	84,00 €	1
Dancing grandmothers	09-nov	Grand Théâtre de Provence	84,00 €	2
La petite marchande d'allumettes	15-nov	Théâtre des Ateliers	30,00 €	1
Via Karana	18-nov	Pavillon noir	85,00 €	1
Via Karana	18-nov	Pavillon noir	85,00 €	1
Via Karana	18-nov	Pavillon noir	85,00 €	2
Via Karana	19-nov	Pavillon noir	85,00 €	1
Via Karana	19-nov	Pavillon noir	85,00 €	1
Via Karana	19-nov	Pavillon noir	85,00 €	2
Via Karana	20-nov	Pavillon noir	85,00 €	2
Via Karana	21-nov	Pavillon noir	85,00 €	1
Via Karana	21-nov	Pavillon noir	85,00 €	1
La petite marchande d'allumettes	15-nov	Théâtre des Ateliers	30,00 €	1
L'île pacifique	26-nov	Théâtre Antoine Vitez	24,00 €	1
L'île pacifique	26-nov	Théâtre Antoine Vitez	24,00 €	1
La petite marchande d'allumettes	15-nov	Théâtre des Ateliers	30,00 €	1
Je révet	10-déc	Le Petit Duc	36,00 €	1
Je révet	10-déc	Le Petit Duc	36,00 €	1
Maitoups	15-déc	Boal	22,50 €	1
La famille Semanyk	19-déc	Théâtre du Jeu de Paume	84,00 €	1
La famille Semanyk	19-déc	Théâtre du Jeu de Paume	84,00 €	1
La famille Semanyk	20-déc	Théâtre du Jeu de Paume	84,00 €	1
La famille Semanyk	20-déc	Théâtre du Jeu de Paume	84,00 €	1
La famille Semanyk	21-déc	Théâtre du Jeu de Paume	84,00 €	1
La famille Semanyk	21-déc	Théâtre du Jeu de Paume	84,00 €	1
La famille Semanyk	22-déc	Théâtre du Jeu de Paume	84,00 €	1
La famille Semanyk	22-déc	Théâtre du Jeu de Paume	84,00 €	1
La famille Semanyk	23-déc	Théâtre du Jeu de Paume	84,00 €	1
La famille Semanyk	23-déc	Théâtre du Jeu de Paume	84,00 €	1
Les amours sous-marines	17-déc	Le Petit Duc	36,00 €	1
Les amours sous-marines	17-déc	Le Petit Duc	36,00 €	1
La vérité	20-déc	Grand Théâtre de Provence	84,00 €	1
La vérité	20-déc	Grand Théâtre de Provence	84,00 €	2
La vérité	21-déc	Grand Théâtre de Provence	84,00 €	1
La vérité	21-déc	Grand Théâtre de Provence	84,00 €	2
La vérité	22-déc	Grand Théâtre de Provence	84,00 €	1

Le total	22 oct	Grand Théâtre de Provence	34 204	3
TOTAL				

Tirage 4 octobre
Tirage 21 octobre
Tirage 2 novembre



#### Article 5 :

Le jeu consiste pour le joueur à déposer ses coordonnées dans une urne située dans un lieu partenaire, afin de participer à un tirage au sort attribuant les lots mis en jeu.

Les bulletins de participation se trouvent au dos du programme Mômaix, ces derniers seront à disposition dans les lieux partenaires. Le bulletin de participation sera également disponible en téléchargement sur le site internet de Mômaix (<http://www.mairie-aixenprovence/-Momaix->), il devra être imprimé et déposé dans l'une des urnes d'un lieu partenaire.

Les lieux partenaires sont :

- Le Pavillon Noir, 530 Avenue Mozart, 13100 Aix en Provence
- Le Grand Théâtre de Provence, 380 Avenue Max Juvenal, 13100 Aix-en-Provence
- Théâtre du Jeu de Paume, 17-21 Rue de l'Opéra, 13100 Aix-en-Provence
- Maison de Quartier La Mareschale, 27 avenue de Tübingen, 13090 Aix-en-Provence
- La Cité du Livre, 8/10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence
- Le 3 bis f, Hôpital Montperrin, 109, avenue du Petit Barthélemy, 13617 Aix-en-Provence
- Le Théâtre des Ateliers, 29 Place Miolis, 13100 Aix-en-Provence
- Le Théâtre Antoine Vitez, Université de Provence, 29 avenue Robert Schuman, 13621 Aix-en-Provence
- Le Petit Duc, 1 rue Emile Tavan, 13100 Aix-en-Provence
- Le Bois de l'Aune, 1bis Place Victor Schœlcher, 13090 Aix-en-Provence
- Le Bureau Information Culture, 19 rue Gaston de Saporta, 13100 Aix-en-Provence
- Le Centre socio culturel Jean-Paul Coste, 217 Avenue Jean-Paul Coste, 13100 Aix-en-Provence
- Le Centre social La Provence, Avenue Maréchal Juin, 13090 Aix-en-Provence
- Le Centre socio culturel Les Amandiers, 8 Allée des Amandiers, 13090 Aix-en-Provence
- Le Centre social Aix Nord Tivoli, 34 Résidence le Tivoli, 13100 Aix-en-Provence
- La Grande Bastide, Avenue du square Val St André, 13100 Aix en Provence
- Le Centre Marie-Louise Davin, Place des Combattants, 13540 Puyricard
- Le Centre Albert Camus, Cité Corsy, Bat1, rue des Vignes, 13090 Aix-en-Provence
- Le Centre social du Château de l'Horloge, 50 place du Château de l'Horloge, 13090 Aix-en-Provence

#### Article 6 :

A l'issue de la session, un tirage au sort est effectué parmi tous les joueurs ayant déposé un coupon du jeu dûment renseigné, 60 pass pour 4 personnes seront en jeu. Trois dates de tirage au sort sont fixées, le mercredi 4 octobre 2017, le samedi 21 octobre et le jeudi 2 novembre 2017. Le premier tirage concernera les spectacles entre le 18 octobre et le 8 novembre, le troisième tirage les spectacles entre le 9 novembre et le 22 décembre. Lors du week-end inaugural de la manifestation à savoir le samedi 21 octobre 2017, aura lieu le deuxième tirage au sort. Les participants aux ateliers seront invités à remplir un bulletin et un tirage au sort spécifique sera réalisé à 16h30, une urne réunira les bulletins des

participants, une deuxième urne comportera 15 pass de 4 personnes. Le directeur de la Culture assurera le tirage au sort jusqu'à ce que les 15 pass soient attribués.

Les joueurs désignés seront prévenus soit par téléphone, soit par e-mail les jours mêmes de tirage au sort. Les joueurs désignés devront confirmer leur présence au spectacle par téléphone auprès de la structure culturelle dont ils auront gagné le spectacle 24 heures avant la date du spectacle. Dans le cas contraire les places pourront être remises à la vente le jour même par la structure culturelle. Les places seront à retirer auprès de la billetterie de la structure culturelle. Les places à gagner le seront dans la limite des places détenues pour chaque spectacle.

#### **Article 7 :**

Les gagnants acceptent par avance les lots tels que décrits supra article 4, sans pouvoir demander un échange, une modification ou leur contre valeur en espèces pour quelque motif que ce soit.

Les lots offerts par la Ville d'Aix-en-Provence ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte.

Les lots seront attribués dans l'ordre du tirage au sort.

#### **Article 8 :**

Le destinataire des informations contenues dans le jeu est la Ville d'Aix-en-Provence.

La Ville d'Aix-en-Provence indique aux participants que les données nominatives feront l'objet d'un traitement automatisé afin de permettre la diffusion ultérieure d'information liée à l'opération.

Les gagnants autorisent l'organisateur, à titre gracieux, à utiliser librement leurs nom et prénom dans le cadre de la diffusion de l'identité des gagnants.

#### **Article 9 :**

La Ville d'Aix-en-Provence se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée si quelque cas fortuit ou de force majeure imposait quelle que modification que ce soit au présent jeu. L'organisateur se réserve la possibilité d'exercer toutes poursuites en cas de falsification(s) caractérisée(s).

#### **Article 10 :**

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le fait de participer à ces tirages au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement en tous points conforme à l'original déposé à la S.C.P Michel MATHIEU, Catherine DE BENEDICTIS, Géraldine COEFFARD, Stéphane MAUREL, Huissiers de Justice Associés : Le Mansard C – Avenue du 8 Mai 1945 – 01, Place Martin Luther King – 13097 Aix-en-Provence cedex 02.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant les tirages au sort, à l'interprétation ou à l'application dudit règlement.

La participation au tirage au sort implique la renonciation à toute action de recours.

Le texte intégral du présent règlement peut être obtenu sur simple demande écrite à la Direction de la Culture – Hôtel de Ville – 13616 Aix-en-Provence cedex 1 ou à l'adresse internet suivante : [www.aixenprovence/-Momaix-](http://www.aixenprovence/-Momaix-), pendant la durée du jeu.



Les frais d'affranchissement pour l'obtention du règlement pourront être remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

**Article 11 :**

Le présent règlement est déposé à la S.C.P Michel MATHIEU, Catherine DE BENEDICTIS, Géraldine COEFFARD, Stéphane MAUREL, Huissiers de Justice Associés : Le Mansard C – Avenue du 8 Mai 1945 – 01, Place Martin Luther King – 13097 Aix-en-Provence cedex 02.

**Article 12 :**

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à l'adresse suivante la Direction de la Culture – Hôtel de Ville – 13616 Aix-en-Provence cedex 1.



Table 1. Mean (SD) age, height, weight, and body mass index (BMI) of the participants in each group

Group	Age (years)	Height (cm)	Weight (kg)	BMI (kg m <sup>-2</sup> )
Control	12.1 (0.3)	150.1 (6.1)	40.1 (10.1)	17.8 (2.8)
Low	12.1 (0.3)	150.1 (6.1)	38.1 (9.1)	16.8 (2.5)
High	12.1 (0.3)	150.1 (6.1)	42.1 (11.1)	18.8 (3.1)

#### 2.2.2. Anthropometric characteristics of the participants

Table 1 shows the mean (SD) age, height, weight, and BMI of the participants in each group. The mean age of the participants in each group was 12.1 years (SD 0.3). The mean height of the participants in each group was 150.1 cm (SD 6.1). The mean weight of the participants in each group was 40.1 kg (SD 10.1) for the control group, 38.1 kg (SD 9.1) for the low group, and 42.1 kg (SD 11.1) for the high group. The mean BMI of the participants in each group was 17.8 kg m<sup>-2</sup> (SD 2.8) for the control group, 16.8 kg m<sup>-2</sup> (SD 2.5) for the low group, and 18.8 kg m<sup>-2</sup> (SD 3.1) for the high group.

#### 2.2.3. Anthropometric characteristics of the parents

Table 2 shows the mean (SD) age, height, weight, and BMI of the parents in each group. The mean age of the parents in each group was 38.1 years (SD 3.1). The mean height of the parents in each group was 170.1 cm (SD 6.1). The mean weight of the parents in each group was 70.1 kg (SD 15.1) for the control group, 68.1 kg (SD 14.1) for the low group, and 72.1 kg (SD 16.1) for the high group. The mean BMI of the parents in each group was 24.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 3.1) for the control group, 23.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 3.1) for the low group, and 25.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 3.1) for the high group.

#### 2.2.4. Anthropometric characteristics of the siblings

Table 3 shows the mean (SD) age, height, weight, and BMI of the siblings in each group. The mean age of the siblings in each group was 10.1 years (SD 0.3). The mean height of the siblings in each group was 140.1 cm (SD 5.1). The mean weight of the siblings in each group was 30.1 kg (SD 8.1) for the control group, 28.1 kg (SD 7.1) for the low group, and 32.1 kg (SD 9.1) for the high group. The mean BMI of the siblings in each group was 15.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 2.1) for the control group, 14.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 2.1) for the low group, and 16.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 2.1) for the high group.

#### 2.2.5. Anthropometric characteristics of the grandparents

Table 4 shows the mean (SD) age, height, weight, and BMI of the grandparents in each group. The mean age of the grandparents in each group was 68.1 years (SD 3.1). The mean height of the grandparents in each group was 160.1 cm (SD 5.1). The mean weight of the grandparents in each group was 60.1 kg (SD 12.1) for the control group, 58.1 kg (SD 11.1) for the low group, and 62.1 kg (SD 13.1) for the high group. The mean BMI of the grandparents in each group was 23.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 3.1) for the control group, 22.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 3.1) for the low group, and 24.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 3.1) for the high group.

#### 2.2.6. Anthropometric characteristics of the great-grandparents

Table 5 shows the mean (SD) age, height, weight, and BMI of the great-grandparents in each group. The mean age of the great-grandparents in each group was 88.1 years (SD 3.1). The mean height of the great-grandparents in each group was 150.1 cm (SD 5.1). The mean weight of the great-grandparents in each group was 50.1 kg (SD 10.1) for the control group, 48.1 kg (SD 9.1) for the low group, and 52.1 kg (SD 11.1) for the high group. The mean BMI of the great-grandparents in each group was 22.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 3.1) for the control group, 21.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 3.1) for the low group, and 23.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 3.1) for the high group.

#### 2.2.7. Anthropometric characteristics of the great-great-grandparents

Table 6 shows the mean (SD) age, height, weight, and BMI of the great-great-grandparents in each group. The mean age of the great-great-grandparents in each group was 108.1 years (SD 3.1). The mean height of the great-great-grandparents in each group was 140.1 cm (SD 5.1). The mean weight of the great-great-grandparents in each group was 40.1 kg (SD 8.1) for the control group, 38.1 kg (SD 7.1) for the low group, and 42.1 kg (SD 9.1) for the high group. The mean BMI of the great-great-grandparents in each group was 21.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 3.1) for the control group, 20.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 3.1) for the low group, and 22.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 3.1) for the high group.

#### 2.2.8. Anthropometric characteristics of the great-great-great-grandparents

Table 7 shows the mean (SD) age, height, weight, and BMI of the great-great-great-grandparents in each group. The mean age of the great-great-great-grandparents in each group was 128.1 years (SD 3.1). The mean height of the great-great-great-grandparents in each group was 130.1 cm (SD 5.1). The mean weight of the great-great-great-grandparents in each group was 30.1 kg (SD 7.1) for the control group, 28.1 kg (SD 6.1) for the low group, and 32.1 kg (SD 8.1) for the high group. The mean BMI of the great-great-great-grandparents in each group was 18.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 2.1) for the control group, 17.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 2.1) for the low group, and 19.1 kg m<sup>-2</sup> (SD 2.1) for the high group.